

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le six septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-neuf août deux mil dix-sept, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, Mme Dominique Gaulupeau, M. Olivier Poneau, M. Franck Thiébaux, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Régine Belon, Mme Dominique Busigny, Mme Odile Novel, M. Bruno Larbaneix, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, M. Mickaël Auscher, M. Damien Metzlé, Mme Johanne Ledaniseur, Mme Véronique Michaut, M. Amroze Adjuward, M. Jean-Charles Orsini, M. Nicolas Jaouen.

Ont donné procuration :

Mme Magali Lamir à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Drevon à Mme Dominique Gaulupeau, Mme Nathalie Normand à Mme Odile Novel, Mme Anne Herbert-Bertonnier à Mme Régine Belon, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Catherine Despierre, M. Omid Bayani à M. Frédéric Hucheloup, M. Didier Blanchard à M. Jean-Marc Siry, Mme Nathalie Lorien à M. Jean-Pierre Conrié.

Excusés non représentés :

M. Didier Blanchard, M. Jean-Paul Élédo.

Absent non représenté :

M. Jean-Marc Siry.

Secrétaire de Séance :

Mme Johanne Ledaniseur.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

M. le Maire : "Bonsoir à tous, je vous propose tout d'abord de procéder à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal.

M. le Maire : "Avant de débiter cette séance, je souhaite remercier et féliciter M. Jaouen de nous avoir accompagnés pendant quelques temps et qui va nous quitter pour raisons professionnelles. J'en profite également pour vous présenter Martine Sohet qui, après une disponibilité d'un an est de retour cette semaine, l'ambiance du Conseil municipal lui a manqué !

Je vous propose de désigner Johanne Ledanseau comme secrétaire de séance. Tout le monde est d'accord ? À l'unanimité. Je vous remercie.

M. le Maire : Avez-vous des questions sur le procès-verbal du 28 juin 2017 ? Non.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 juin 2017.

M. le Maire : Nous passons au compte rendu des actes administratifs pris dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2017-119	29/06/2017	Signature d'une convention de partenariat avec le Secours Catholique, gestionnaire de l'épicerie solidaire, pour organiser une redistribution solidaire de reliquats alimentaires, issus de la restauration scolaire et ALSH, à destination de personnes en difficultés sociales via l'épicerie solidaire présente sur la commune. Les denrées sont cédées à titre gratuit.
2017-127	29/06/2017	Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Elan Solidaire pour organiser une action de récupération de reliquats comestibles issus de la restauration scolaire et ALSH pour les redistribuer à des personnes en difficultés sociales via une association à vocation solidaire. Les denrées sont cédées à titre gratuit.
2017-154	22/06/2017	Signature d'un marché conclu la société USE relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de deux espaces sportifs comprenant d'une part un parcours intégré en enrobé permettant à toutes les disciplines à roues et à roulettes d'évoluer et d'appréhender la Glisse Universelle et d'autre part, un terrain multisports et un skate-park à proximité du stade Jean de Nève. Le montant du forfait provisoire de rémunération est fixé à 17 000 € HT. Le marché sera conclu à partir de sa date de notification.
2017-184	27/06/2017	Signature d'une convention avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) pour organiser un partenariat entre la bibliothèque de l'antenne universitaire de Vélizy-Villacoublay et la médiathèque municipale pour mettre à disposition des usagers de la bibliothèque universitaire des ouvrages de la médiathèque municipale (bandes-dessinées, documentaires, romans...) ne représentant plus d'intérêt pour son public. Les collections seront renouvelées tous les six mois et le transport des documents sera assuré par les services techniques de la Ville.
2017-185	27/06/2017	Signature d'un contrat de prestations avec La Société Roche Investigations pour l'organisation d'une rencontre-débat entre un détective privé et le public de la médiathèque le dimanche 26 novembre 2017 à 11 heures. Coût de la prestation : 200 € TTC.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte																																						
2017-187	29/06/2017	Signature avec la confédération FALSAB des conditions générales relatives à l'organisation d'animations "jeux et sports traditionnels de Bretagne" lors du festival "Les pieds dans l'herbe... Du son plein la tête" qui s'est déroulé le 1er juillet 2017 sur le domaine de la Cour Roland. Coût de la prestation : 314,80 € TTC.																																						
2017-189	16/06/2017	Signature des conditions générales de location avec la société WC LOC pour la location de toilettes autonomes pour la fête nationale et la fête des associations 2017. Coût de la prestation : 1 754,64 € TTC..																																						
2017-190	16/06/2017	Signature du marché avec la société Guillebert relatif à la fourniture de petits outillages et petits matériels pour la régie Espaces Verts. Le montant minimum annuel de l'accord-cadre n° 2438 est 1 000 € H.T. et d'un montant maximum annuel de 10 000 € HT. Il est conclu à partir de sa date de notification pour une durée d'un an renouvelable tacitement 1 fois.																																						
2017-191	16/06/2017	Signature d'un marché relatif à l'attribution des lots relatifs à la fourniture de livres non scolaires comme suit : <table border="1" data-bbox="555 808 1337 1451"> <thead> <tr> <th>N° de Lot</th> <th>INTITULÉ</th> <th>TITULAIRE</th> <th>ADRESSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>livres-adultes,-albums-jeunesse,-choix-de-petits-éditeurs,-fonds-écologie-et-développement-durable</td> <td>Mille-feuilles</td> <td>28-rue-de-l'église 91570-Bièvres</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>livres-pour-adultes</td> <td>La Générale-Libres</td> <td>128-bis-avenue-Jean-Jaurès---Bât-K6 94200-Ivry-sur-Seine</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">3</td> <td rowspan="2">livres-pour-la-jeunesse</td> <td>Chantelivre</td> <td>13-rue-de-Sèvres 75006-Paris</td> </tr> <tr> <td>La-Vagabonde</td> <td>40-rue-D'Anjou 78000-Versailles</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>livres-neufs-soldés</td> <td>Expodif-Collectivités</td> <td>23-rue-Pierre-Curie 92400-Courbevoie</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>bandes-dessinées-adultes-et-jeunesse,-neuves-et-d'occasion</td> <td>Planète-33</td> <td>33-avenue-de-St-Cloud 78000-Versailles</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>bandes-dessinées-adultes-et-jeunesse,-neuves</td> <td>BD-Net</td> <td>26-rue-de-Charonne 75011-Paris</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>documents-autour-du-handicap</td> <td>Mot-à-Mot</td> <td>5-rue-Dugommier 75012-Paris</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>livres-adultes,-albums-jeunesse,-livres-de-prix-(Olympiades)-et-livres-de-Noël</td> <td>Le-Pavé-du-Canal</td> <td>Hall-Sud-Canal---3-bis-rue-Fernand-Pouillon 78180-Montigny-le-Btx</td> </tr> </tbody> </table> <p>La durée du marcne est fixee a un an.</p>	N° de Lot	INTITULÉ	TITULAIRE	ADRESSE	1	livres-adultes,-albums-jeunesse,-choix-de-petits-éditeurs,-fonds-écologie-et-développement-durable	Mille-feuilles	28-rue-de-l'église 91570-Bièvres	2	livres-pour-adultes	La Générale-Libres	128-bis-avenue-Jean-Jaurès---Bât-K6 94200-Ivry-sur-Seine	3	livres-pour-la-jeunesse	Chantelivre	13-rue-de-Sèvres 75006-Paris	La-Vagabonde	40-rue-D'Anjou 78000-Versailles	4	livres-neufs-soldés	Expodif-Collectivités	23-rue-Pierre-Curie 92400-Courbevoie	5	bandes-dessinées-adultes-et-jeunesse,-neuves-et-d'occasion	Planète-33	33-avenue-de-St-Cloud 78000-Versailles	6	bandes-dessinées-adultes-et-jeunesse,-neuves	BD-Net	26-rue-de-Charonne 75011-Paris	7	documents-autour-du-handicap	Mot-à-Mot	5-rue-Dugommier 75012-Paris	8	livres-adultes,-albums-jeunesse,-livres-de-prix-(Olympiades)-et-livres-de-Noël	Le-Pavé-du-Canal	Hall-Sud-Canal---3-bis-rue-Fernand-Pouillon 78180-Montigny-le-Btx
N° de Lot	INTITULÉ	TITULAIRE	ADRESSE																																					
1	livres-adultes,-albums-jeunesse,-choix-de-petits-éditeurs,-fonds-écologie-et-développement-durable	Mille-feuilles	28-rue-de-l'église 91570-Bièvres																																					
2	livres-pour-adultes	La Générale-Libres	128-bis-avenue-Jean-Jaurès---Bât-K6 94200-Ivry-sur-Seine																																					
3	livres-pour-la-jeunesse	Chantelivre	13-rue-de-Sèvres 75006-Paris																																					
		La-Vagabonde	40-rue-D'Anjou 78000-Versailles																																					
4	livres-neufs-soldés	Expodif-Collectivités	23-rue-Pierre-Curie 92400-Courbevoie																																					
5	bandes-dessinées-adultes-et-jeunesse,-neuves-et-d'occasion	Planète-33	33-avenue-de-St-Cloud 78000-Versailles																																					
6	bandes-dessinées-adultes-et-jeunesse,-neuves	BD-Net	26-rue-de-Charonne 75011-Paris																																					
7	documents-autour-du-handicap	Mot-à-Mot	5-rue-Dugommier 75012-Paris																																					
8	livres-adultes,-albums-jeunesse,-livres-de-prix-(Olympiades)-et-livres-de-Noël	Le-Pavé-du-Canal	Hall-Sud-Canal---3-bis-rue-Fernand-Pouillon 78180-Montigny-le-Btx																																					
2017-192	21/06/2017	Signature de l'avenant n°1 au marché n° 2406 conclu avec la société Servent pour l'aménagement des espaces extérieurs HARMONIA - Lot 3 - Espaces Verts. Le montant du marché est porté à 19 481,72 € HT pour la tranche ferme et 6 401,49 € H.T. pour la tranche optionnelle affermie afin de masquer la vue sur la cour de récréation de l'école maternelle René Dormes.																																						
2017-193	21/06/2017	Signature de l'accord-cadre n° 2437 avec la société IDEM Cuisines pour la fourniture de mobilier et appareils professionnels de restauration - Lot 1 - Restaurant municipal. Le montant du marché est conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 40 000 € HT. Il prendra effet à sa date de notification pour une durée d'un an.																																						
2017-195	27/06/2017	Signature d'un contrat avec la Société C.V.S. pour le réabonnement d'un an à la plateforme d'agrégation de services numériques culturels pour la médiathèque à compter du 1er janvier. Coût annuel : 19 976,87 € TTC.																																						

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2017-196	26/06/2017	Signature d'un marché avec la société Belliard relatif aux travaux de remplacement de la couverture et de la façade des centres de tennis Borotra pour un montant de 401 346,39 € HT. Il est conclu à partir de sa date de notification pour une durée de 21 semaines, période de préparation de chantier comprise.
2017-197	26/06/2017	Signature de l'accord-cadre avec la société Lou Berret pour la fourniture et la livraison de coffrets festifs et gourmands offerts aux personnes âgées de la Ville à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le marché sera à bons de commande pour une quantité maximum de 2 700 coffrets par période d'exécution. Il est conclu à partir de 25 juillet 2017 pour une durée d'un an et sera susceptible d'être reconduit 1 fois.
2017-198	22/06/2017	Signature d'une convention avec la SEMIV pour l'occupation à titre précaire et révocable d'une partie de la parcelle AM n°384, propriété de la Ville, pendant les travaux de reconstruction des ateliers de la SEMIV. Elle est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans à compter du 02 mai 2017 et pourra être renouvelée si les travaux ne sont pas terminés.
2017-199	03/07/2017	Signature avec la société Oxyjeunes Voyages de l'accord-cadre n° 2440 relatif à l'organisation des classes de découvertes pour les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2017 - 2018 - Lot 1 - Découverte du milieu montagnard et pratiques d'activités sportives d'hiver. Le montant du marché est de 77,38 € /J et par enfant pour un maximum de 60 élèves. Il est conclu à partir de sa date de notification jusqu'au 06 juillet 2018.
2017-200	03/07/2017	Signature avec la société Évasion 78 de l'accord-cadre n° 2444 relatif à l'organisation des classes de découvertes pour les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2017 - 2018 - Lot 2 - Devoir de mémoire. Le montant du marché est de 80 € /J et par enfant pour un maximum de 60 élèves. Il est conclu à partir de sa date de notification jusqu'au 06 juillet 2018.
2017-201	03/07/2017	Signature avec la société Évasion 78 de l'accord-cadre n° 2445 relatif à l'organisation des classes de découvertes pour les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2017 - 2018 - Lot 3 - Char à voile et découverte du milieu marin. Le montant du marché est de 80 € /J et par enfant pour un maximum de 60 élèves. Il est conclu à partir de sa date de notification jusqu'au 06 juillet 2018.
2017-202	03/07/2017	Signature avec la société AVLF de l'accord-cadre n° 2446 relatif à l'organisation des classes de découvertes pour les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2017 - 2018 - Lot 4 - Les plages du débarquement. Le montant du marché est de 70 € /J par jour et par enfant pour un maximum de 60 élèves. Il est conclu à partir de sa date de notification jusqu'au 06 juillet 2018.
2017-203	03/07/2017	Signature avec la société Cap Monde de l'accord-cadre n° 2447 relatif à l'organisation des classes de découvertes pour les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2017 - 2018 - Lot 5 - Éducation artistique et culturelle. Le montant du marché est de 76 € /J et par enfant pour un maximum de 60 élèves. Il est conclu à partir de sa date de notification jusqu'au 06 juillet 2018.
2017-204	03/07/2017	Signature avec la société Cap Monde de l'accord-cadre n° 2448 relatif à l'organisation des classes de découvertes pour les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2017 - 2018 - Lot 6 - La diversité de l'environnement maritime. Le montant du marché est de 80 € /J et par enfant pour un maximum de 60 élèves. Il est conclu à partir de sa date de notification jusqu'au 06 juillet 2018.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte																																																						
2017-205	06/07/2017	Signature d'une convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation du stand de tir de la Direction Zonale C.R.S. Paris n° 61 au profit des personnels de la Police municipale de la commune à titre gracieux. Elle est établie pour une durée d'un an à compter du 06 juillet 2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 9 ans. À l'issue de cette période une nouvelle convention devra être établie.																																																						
2017-206	06/07/2017	Signature d'un contrat avec la photographe Françoise Lever pour l'organisation et la mise à disposition d'une exposition d'une série de macrophotographies sur le thème de la nature intitulée « A-pesanteur » du 7 juillet au 31 août 2017 à la médiathèque. L'exposition est mise à disposition à titre gracieux.																																																						
2017-207	08/07/2017	Lancement d'un quatrième appel à projets Food Trucks pour l'attribution des emplacements pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.																																																						
2017-208	13/07/2017	<p>Après avis favorable de la commission Ressources du 19 juin 2017, création de nouveaux tarifs communaux pour la restauration municipale à compter du 1er septembre 2017 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="443 875 1449 1182"> <thead> <tr> <th>Objet</th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inscription exceptionnelle à la restauration scolaire</td> <td>3,00 €</td> </tr> <tr> <td>Valeur du point à la restauration municipale</td> <td>0,33 €</td> </tr> <tr> <td>Caution carte d'accès à la restauration municipale pour les stagiaires et invités</td> <td>15,00 €</td> </tr> <tr> <td>Perte de la carte d'accès à la restauration municipale</td> <td>10,00 €</td> </tr> <tr> <td>Droit de couverts pour les extérieurs à la restauration municipale</td> <td>4,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>et les tarifs PAI comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="437 1263 1449 1657"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Tranche</th> <th colspan="2">Quotient familial 2017</th> <th rowspan="2">Taux d'effort</th> <th rowspan="2">Tarif encadrement PAI</th> </tr> <tr> <th>Mini</th> <th>Maxi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>T1</td> <td>-</td> <td>380,42 €</td> <td>10%</td> <td>0,15 €</td> </tr> <tr> <td>T2</td> <td>380,43 €</td> <td>647,75 €</td> <td>20%</td> <td>0,30 €</td> </tr> <tr> <td>T3</td> <td>647,76 €</td> <td>832,82 €</td> <td>37%</td> <td>0,55 €</td> </tr> <tr> <td>T4</td> <td>832,83 €</td> <td>1 295,50 €</td> <td>47%</td> <td>0,70 €</td> </tr> <tr> <td>T5</td> <td>1 295,51 €</td> <td>1 675,92 €</td> <td>55%</td> <td>0,82 €</td> </tr> <tr> <td>T6</td> <td>1 675,93 €</td> <td>-</td> <td>60%</td> <td>0,90 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Extérieur</td> <td></td> <td>1,49 €</td> </tr> </tbody> </table>	Objet	Tarif	Inscription exceptionnelle à la restauration scolaire	3,00 €	Valeur du point à la restauration municipale	0,33 €	Caution carte d'accès à la restauration municipale pour les stagiaires et invités	15,00 €	Perte de la carte d'accès à la restauration municipale	10,00 €	Droit de couverts pour les extérieurs à la restauration municipale	4,00 €	Tranche	Quotient familial 2017		Taux d'effort	Tarif encadrement PAI	Mini	Maxi	T1	-	380,42 €	10%	0,15 €	T2	380,43 €	647,75 €	20%	0,30 €	T3	647,76 €	832,82 €	37%	0,55 €	T4	832,83 €	1 295,50 €	47%	0,70 €	T5	1 295,51 €	1 675,92 €	55%	0,82 €	T6	1 675,93 €	-	60%	0,90 €	Extérieur				1,49 €
Objet	Tarif																																																							
Inscription exceptionnelle à la restauration scolaire	3,00 €																																																							
Valeur du point à la restauration municipale	0,33 €																																																							
Caution carte d'accès à la restauration municipale pour les stagiaires et invités	15,00 €																																																							
Perte de la carte d'accès à la restauration municipale	10,00 €																																																							
Droit de couverts pour les extérieurs à la restauration municipale	4,00 €																																																							
Tranche	Quotient familial 2017		Taux d'effort	Tarif encadrement PAI																																																				
	Mini	Maxi																																																						
T1	-	380,42 €	10%	0,15 €																																																				
T2	380,43 €	647,75 €	20%	0,30 €																																																				
T3	647,76 €	832,82 €	37%	0,55 €																																																				
T4	832,83 €	1 295,50 €	47%	0,70 €																																																				
T5	1 295,51 €	1 675,92 €	55%	0,82 €																																																				
T6	1 675,93 €	-	60%	0,90 €																																																				
Extérieur				1,49 €																																																				
2017-209	21/07/2017	Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2305, conclu avec la société 5M, relatif à la maintenance des portes de parking et portes piétonnes, fixant le nouveau montant forfaitaire à 5 420 € HT suite au retrait de certaines prestations du marché initial et la mise à jour de la décomposition du prix global et forfaitaire.																																																						

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2017-210	17/07/2017	Signature avec la société Logitud Solution de l'accord-cadre relatif à la maintenance et l'assistance des progiciels Municipol et Canis du service de la police municipale. Il débutera le 1er août 2017 jusqu'au 31 décembre 2020. Chaque partie pourra y mettre fin unilatéralement à chaque 1er Janvier. Il est conclu pour un montant annuel de 1 130 € HT. Les prestations exceptionnelles seront prises sur la base des prix unitaires avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT.
2017-211	17/07/2017	Signature d'une convention avec la Croix Rouge française pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours suite à l'organisation de la ronde de Vélizy le dimanche 15 octobre 2017. Coût de la prestation 840 € TTC.
2017-212	17/07/2017	Signature d'une convention avec la Croix Rouge française pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours suite à l'organisation de la fête des associations organisée les 09 et 10 septembre 2017. Coût de la prestation 530 € TTC.
2017-213	17/07/2017	Signature du marché n° 2461 avec la société ARD relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance d'une solution de gestion de la restauration municipale. Le montant du marché est de 17 213,80 € HT pour la part forfaitaire unique « acquisition et installation », 2 073,10 € HT pour la part forfaitaire annuelle « maintenance applicative », 127,50 € HT pour la part forfaitaire annuelle « hébergement », 354,00 € HT pour la part forfaitaire unique « mise en service de la solution en ligne » et de 808,00 € HT pour la part forfaitaire annuelle « service en ligne et forfait 2 000 transactions ». Il est conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 10 000,00 € HT pour la part annuelle à bons de commandes. Il débutera à partir de sa date de notification pour une durée de 2 ans reconductible 1 fois.
2017-214	13/07/2017	Demande de subvention auprès du Conseil régional Ile-de-France dans le cadre de la politique d'aide à la réalisation d'équipements sportifs pour un futur terrain multisports et un skate-park à proximité du stade Jean de Nève rue Albert Perdreux ainsi qu'un espace de glisse universelle avenue de l'Europe. Montant sollicité : 50 000 €.
2017-215	18/07/2017	Signature d'une convention avec l'organisme Libra Formation SAS pour l'action de formation intitulée "Perfectionnement communication orale - niveau 3" pour un conseiller municipal. Coût de la formation : 1 080 € TTC.
2017-216	17/07/2017	Signature d'un marché avec le cabinet d'études Intencité relatif à une mission de conseil et d'assistance pour l'instauration d'un périmètre de droit de préemption commerciale - phase 1 : instauration du droit de préemption. Montant de la prestation : 14 400 € TTC.
2017-217	24/07/2017	Création d'une régie de recettes et d'avances pour le restaurant municipal à compter du 1er août 2017.
2017-218	21/07/2017	Signature d'une convention avec l'organisme AROEVEN pour l'action de formation intitulée "Approfondissement BAFD" pour un agent communal du 6 au 11 novembre 2017. Coût de la prestation : 350 € TTC..
2017-219	25/07/2017	Avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour les produits de la petite enfance des centres de loisirs et des accueils pré et post scolaires auprès du service financier à compter du 1er septembre 2017.
2017-220	24/07/2017	Signature de l'avenant n° 1 au contrat de prestation avec Madame Aline Hatey Pelizzari, Naturopathe, portée par la société Autonomia, pour l'organisation d'une rencontre avec des parents dans le cadre de la journée de la parentalité organisée le 30 septembre 2017 à la médiathèque.
2017-221	25/07/2017	Création d'une régie de recettes et d'avances pour les produits périscolaires relatifs aux activités d'accueils pré et post scolaires, aux centres de loisirs et la restauration scolaires à compter du 1er septembre 2017.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2017-222	24/07/2017	Signature d'un marché de deux lots avec la société Allavoine relatifs à la construction d'un système de prétraitement des eaux pluviales avant rejet dans l'étang du Trou aux Gand : lot n° 1 - voirie-réseaux-développement pour un montant 90 182,50 € HT et lot n° 2 : aménagement des espaces verts pour un montant de 117 492 € HT. Il est conclu à partir de sa date de notification et se terminera à la fin de la période de garantie du parfait achèvement des travaux.
2017-224	27/07/2017	Signature de trois conventions avec les associations Culture 21, Poney-Club et le Relais Nature pour l'organisation d'activités, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, dans les écoles pour l'année scolaire 2017-2018. Le coût des activités est fixé en fonction du nombre d'ateliers mis en place.
2017-225	27/07/2017	Signature d'une convention avec l'association Poney-Club pour l'organisation d'activités, dans le cadre des accueils de loisirs pour les enfants de la Ville, les mercredis et les vacances scolaires de l'année 2017-2018. Le coût des activités est fixé en fonction du nombre d'ateliers mis en place.
2017-226	27/07/2017	Signature d'une convention partenariale avec l'association ARC EN CIEL 78 pour la mise à disposition de locaux dans l'accueil de loisirs "Le Village" les lundis et jeudis de 9h à 12h du 11 septembre 2017 au 6 juillet 2018 en dehors des vacances scolaires pour l'organisation d'activités à destination des enfants de la Ville. La mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.
2017-227	25/07/2017	Signature d'une convention d'exploitation avec la société Photomaton pour la mise en place d'une cabine photo universelle dans le hall de la mairie pour faciliter l'élaboration des pièces d'identité des usagers. Une redevance de 15 % des recettes hors taxes sera reversée mensuellement à la Ville.
2017-228	28/07/2017	Acceptations d'un don de Mme Pavlovic, propriétaire de la mercerie "Fil en aiguille" suite à la fermeture et liquidation complète de son commerce pour animer des ateliers créatifs à la médiathèque. Le don est estimé à hauteur de 665,35 € TTC. mais aucune contrepartie n'est demandée à la Ville.
2017-229	07/08/2017	Acquisition d'un bien immobilier par voie de préemption pour un bien situé 30 rue Marcel Sembat dans le périmètre d'intervention de l'opération d'aménagement relative au projet d'entrée de Ville pour un montant de 580 000 €.
2017-230	08/08/2017	Signature avec la Sté Schindler de l'avenant n° 1 au marché n° 2102 relatif à la vérification, maintenance, travaux de réparation et de mise en conformité des ascenseurs dans les équipements communaux. Le nouveau montant du marché est fixé à 13 216,40 € HT pour la part forfaitaire fixe annuelle, soit 53 415,60 € HT sur 4 ans, et à un montant minimum de 20 000,00 € HT et maximum de 120 000,00 € HT pour la part annuelle à bons de commande.
2017-231	11/08/2017	Signature des conditions générales de location avec la société Au pays des Kangourous pour la location de stands forains et de manèges pour la "Fête d'Antan" organisée le 3 septembre 2017. Coût de la prestation : 10 188,48 € TTC.
2017-232	18/08/2017	Signature d'une convention de mise à disposition de deux salles (jaune et rouge) de l'ALSH Jean Macé sis 3 rue Sergent de Nève consentie à l'association Hello Little Monkeys pour l'organisation d'activités pour les enfants scolarisés à l'école Jean Macé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 18h30 en dehors des jours fériés et des vacances scolaires. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.
2017-233	18/08/2017	Signature d'une convention avec le Conseil départemental des Yvelines relative à sa participation au financement des dépenses de transport scolaire sur circuits spéciaux non subventionnés par le STIF.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2017-234	18/08/2017	Signature d'une convention de mise à disposition de matériels et d'animations en lien avec le jeu-vidéo avec l'association MO5.com pour la période du 7 octobre au 4 novembre 2017, à la médiathèque. Coût de la prestation : 4 245€ TTC.
2017-235	18/08/2017	Signature d'un contrat de prestation avec monsieur Christophe Dupuis, pour l'animation de 2 temps forts autour du polar en salle Icare Christophe Dupuis : une rencontre avec deux auteurs de polar le samedi 25 novembre 2017 à 15h30 et un café polar durant un catch polar le dimanche 26 novembre 2017 à 14h30. Coût de la prestation : 650 € TTC.
2017-236	18/08/2017	Signature d'un contrat de prestation avec l'association Croc en Jambe, représentée par son président, Simon Mitteault, pour un catch polar (Battle de dessins BD), le dimanche 26 novembre 2017 à 14h30 à la médiathèque. Le coût de la prestation s'élève à 650 € TTC.
2017-237	19/08/2017	Signature d'un contrat de prestation avec Monsieur Franck Bernachot pour l'organisation d'un spectacle le 15 novembre 2017 à 8h45 et 10h15, à l'école élémentaire Mozart à Vélizy-Villacoublay. Le coût pour les 2 projections s'élève à 471,90€ TTC.
2017-238	19/08/2017	Signature d'un contrat de prestation avec l'auteur de polar Madame Dominique Manotti pour l'organisation d'une rencontre débat avec l'auteur Régis Descott le samedi 25 novembre à 15h30 en salle Icare. Coût de la prestation : 253 € TTC.
2017-239	19/08/2017	Signature d'un contrat de prestation avec l'auteur de polar Monsieur Régis Descott, pour une rencontre débat avec l'auteur Dominique Manotti le samedi 25 novembre à 15h30 en salle Icare. Coût de la prestation : 253 € TTC.
2017-240	21/08/2017	Signature d'une convention avec l'organisme de formation ADIL 78 pour deux actions de formation, destinées à un agent du service Logement intitulées : « La demande de logement social : après la création des Conférences intercommunales du logement (CIL), que reste-il à mettre en œuvre ? » et « La loi égalité et citoyenneté : les principales mesures en matière de logement et d'habitat », prévues le jeudi 21 septembre 2017. Coût de la prestation 100,00 € TTC.
2017-241	24/08/2017	Signature d'une convention avec UNA Formation pour une action de formation intitulée "Responsable de secteur : la gestion du planning, l'environnement juridique et les outils RH" prévue les 19, 20 et 21/09/2017 et les 10, 11, 12 et 13 octobre 2017 pour un agent communal. Coût de la prestation : 1 470,00 € TTC.

17-09-06/01 - Construction d'un équipement pluridisciplinaire à vocation sportive, culturelle et associative – Lancement de la consultation pour deux lots infructueux (lots n° 1 & n° 4).

Rapporteur : Monsieur le Maire

***M. le Maire** : "Au mois d'août, vous avez été informés de la tenue de ce Conseil municipal extraordinaire puisqu'en fait nous avons lancé un appel d'offres pendant l'été pour le complexe Pagnol. Deux lots ont malheureusement été déclarés infructueux. Je pense que cela s'explique par diverses raisons : outre la période de vacances les entreprises de gros-œuvre sont très sollicitées par les appels d'offres relatifs aux chantiers du Grand-Paris, et sont donc un peu débordées aujourd'hui. C'est plutôt bien pour elles mais je pense aussi qu'ils font monter les prix au vu des propositions que les Villes voisines peuvent avoir sur des chantiers de gros œuvre. Pour ne pas perdre de temps, puisque la déconstruction est en cours et qu'on voudrait ouvrir au plus vite ce nouvel équipement*

qui nécessite quand même un minimum de deux ans de travaux, j'ai souhaité organiser ce Conseil municipal pour pouvoir relancer les marchés dès la fin de la semaine et démarrer les travaux en début d'année, dès la fin de déconstruction du Pagnol actuel. Je vous rappelle que l'équipement de près de 5 000m² comprend un espace sportif composé d'une salle multisports homologuée pour les compétitions régionales d'handball, basketball, volley-ball et badminton, de praticables pour les arts martiaux et la boxe et d'une aire de jeux pour le tennis de table ; d'un espace culturel composé de deux salles d'activités corporelles, d'une salle de billard, d'un atelier et d'un parking en sous-sol de l'ordre de 120 places et pouvant fonctionner de manière indépendante. Les lots qui n'ont pas trouvé preneurs sont celui du gros œuvre et celui de l'ascenseur. Le second est moins urgent car il n'intervient pas tout de suite, en revanche, le lot de gros œuvre est plus important d'autant qu'il est estimé à plus de 10 000 000 €. Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à relancer la consultation selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'attribution des marchés de travaux des lots n° 1 et n° 4 et à signer les marchés de travaux avec les sociétés choisies par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots n° 1 et n° 4 puisque les lots 2 et 3 sont en cours d'instruction.

Avez-vous des questions ? Non, nous passons au vote."

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou par délégation, son mandataire, à relancer la consultation selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'attribution des marchés de travaux des lots n° 1 et n° 4,

AUTORISE le Maire ou par délégation, son mandataire, à signer les marchés de travaux avec les sociétés choisies par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots n° 1 et n° 4.

M. le Maire : *"Je vous remercie, il y a une question diverse. Je donne la parole à M. Orsini."*

M. Orsini : *" Bonjour M. le Maire, merci.*

Monsieur le Maire, chers collègues,

En séance le 31 Mai 2017 du Conseil Municipal, j'ai posé une question concernant l'absence d'information et de concertation de la municipalité avec les habitants de Vélizy bas sur le creusement, à quelques mètres de l'étang d'Ursine, par SNCF Réseau, d'un tunnel SNCF d'évacuation dont la réalisation va impacter pendant plusieurs années le cadre de vie du secteur.

La réponse de Monsieur le Maire a été de renvoyer vers Chaville en disant que les services s'étaient mis en rapport. À ce jour, les administrés véliziens potentiellement impactés n'ont eu aucune information ni de leur commune, Vélizy-Villacoublay, ni de la commune voisine, Chaville, concernant une opération d'importance dont le début a été prévu début Janvier 2018.

En l'absence de dialogue avec leurs communes, informés par leurs associations, des habitants concernés dont des habitants de Vélizy ont dû solliciter un référé préventif, par lettre recommandée directement adressée à SNCF Réseau concernant les éventuels

dommages pouvant être causés à leurs habitations par les passages répétés devant chez eux des poids lourds en charge.

Vendredi dernier 1er Septembre, Madame Mathieu, directrice des opérations de SNCF réseau, apparemment plus ouverte au dialogue que les communes, nous informait par mail :

« Je vous confirme que nous avons intégré dans le périmètre de référé préventif, l'ensemble des propriétaires situés sur le parcours de camions. Cette procédure est à notre frais et par nos soins. Mme CAILLEAU, responsable du référé préventif du projet, adressera courant septembre un courrier d'information /confirmation à l'ensemble des propriétaires élargis concernés. »

C'est une première satisfaction à mettre au crédit des demandes d'habitants et d'association.

D'autres questions mériteraient d'être approfondies, notamment :

- Amplitude horaire des rotations des camions évacuant les déblais ? Les rotations prévues pour l'opération sont de 9h (départ à plein de la base vie) jusqu'à 17h: du lundi au vendredi et le Samedi matin de 8h à 13h. Une proposition pourrait être les jours de semaine à partir de 9h30 (afin d'être après les trajets de l'école et les départs au travail) jusqu'à 16h00 (afin d'arrêter les rotations de camions avant les retours de l'école et les retours du travail) et aucune rotation le samedi et le dimanche (stockage dans les trémies). Également, deuxième chose, vérification des poids et gabarit sur des itinéraires, en l'espèce, limités à 3T5 ?

Aussi, concernant cette opération, nous demandons quand la commune envisagera-t-elle d'organiser l'information et la concertation avec les habitants de Vélizy bas ou de faire en sorte que les habitants de Vélizy bas puissent être associés à la démarche de Chaville pour ses habitants ?

Je vous remercie de votre attention."

M. le Maire : " M. Orsini, mais vous avez trouvé là une nouvelle marotte ! Je vous avais déjà répondu en partie mais pas en vous disant "d'aller voir Chaville" et que "ça ne nous concernait pas". Contrairement à ce que vous dites, des réunions tripartites entre Vélizy, Viroflay et Chaville sont régulièrement organisées pour aborder les sujets qui concernent nos trois communes. La présentation faite par la SNCF a été soumise à la commune de Vélizy par Jean-Jacques Guillet et nous avons discuté des différentes modalités. Quant aux recours préventifs qu'il peut y avoir sur un tel chantier, il s'agit de constats qui se font sur tout chantier et à Vélizy les mêmes procédés sont appliqués c'est chose courante que d'élargir le périmètre, je ne vois pas où est le souci. Vous allez peut-être être satisfait mais vous n'y êtes pour rien ! Le cheminement qui concerne Vélizy concerne la portion de voirie bordée d'habitations comprise entre l'étang d'Ursine et l'école Jean Macé, puisqu'au-delà ce sont des Chavillois. En définitive, très peu de Véliziens sont concernés. Mais il y a des écoliers aussi, il a été demandé et accepté que l'on impose que les rotations débutent à partir de 9H et s'arrêtent à 16H pour permettre aux écoliers de pouvoir circuler normalement. Il faut néanmoins revenir à la réalité malgré les articles et la panique que vous souhaitez créer, car il s'agit de 5 rotations au maximum par jour pour deux camions. Je pense que ce que l'on va devoir vivre prochainement suite à votre intervention au niveau du Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique pour notre PLU va générer plus de nuisances, étant donné que l'on va devoir se conformer aux contraintes du SDRIF et de ce fait intégrer toutes les mesures de densification pour le quartier de Vélizy-Bas. Comme Chaville, nous allons subir la construction de centaines de

logements à Vélizy-Bas, dont 50 % de logements sociaux. Grâce à votre intervention, les rotations de camions seront beaucoup plus génératrices de nuisances pour la population. La densification du quartier de Vélizy-Bas, que nous ne souhaitons pas, va transformer le visage de Vélizy-Bas et il est possible que la première résidence s'appelle la Résidence Orsini. Les travaux du tunnel SNCF ne débuteront qu'au début de janvier prochain et les riverains seront informés quand tout sera organisé. Certes, c'est un chantier, mais je le répète pour Vélizy les camions ne circuleront que sur une centaine de mètres à raison de 5 rotations par jour, en dehors des horaires de trajets scolaires de nos enfants. Il y aura certes des nuisances mais surtout sur Chaville et comme pour tout chantier, la population sera alertée. Quand le chantier démarrera et que nous connaîtrons toutes les dispositions prises par la SNCF, on informera aussi la population concernée soit un maximum d'une dizaine de maisons.

Je vous remercie pour l'appel d'offres de Pagnol qui va continuer et vous souhaite une bonne soirée. Rendez-vous le 27 septembre pour un Conseil municipal un peu plus dense et j'en profite aussi, mais je le ferai le 27 septembre car il y aura un peu plus de monde, pour remercier tous les services qui se sont impliqués pour cette rentrée des classes qui s'est déroulée de manière parfaite pour le plus grand bonheur des parents, des enseignants et des enfants. Bonne soirée."

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H51.



Pascal Thévenot
Maire

Le compte-rendu du Conseil municipal a été affiché le 8 septembre 2017.